Minute sécurité

Validité des EPI

26/01/2022

Règle d'or n° 10
Je respecte les règles de santé et sécurité ArcelorMittal France

Pour être efficace un EPI doit être porté et être en bon état pour protéger le salarié contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité.

✓ **Vérifications des EPI :**

Vérifications périodiques :

La réglementation impose pour certains EPI une vérification périodique annuelle : pour les Appareils de Protection Respiratoire (ARI), les harnais,…

Auto-vérification avant utilisation :

Un EPI détérioré ou périmé doit être remplacé. Le salarié doit donc contrôler régulièrement l'état de son EPI : lunettes rayées, gants déchirés, date et délai de péremption (casques, filtres anti-gaz, masques FFP1-2-3, certains gants…).

Les dates de péremption sont données par le fabricant et sont indiquées sur la notice d'instruction de l'EPI.

Exemples de dates de péremption :

Casques : entre 3 et 5 ans suivant les modèles.

Nos casques MSA ont une durée de vie de 5 ans

On trouve la date de fabrication sur la calotte du casque. Exemple ci-contre : juin 2019.

Filtres anti-gaz : entre 4 et 6 ans.

La date de péremption est indiquée sur le filtre

Pour être bien protégé, je vérifie mon EPI et le porte correctement.